

LA MALTRAITANCE DES AÎNÉ-E-S À DOMICILE : UN PHÉNOMÈNE COMPLEXE

La maltraitance des aînés, longtemps restée taboue et confinée à l'espace privé, semble aujourd'hui faire l'objet d'une attention plus sérieuse. Pourtant, malgré la levée progressive du voile et la volonté de lutter contre le phénomène, elle reste un vrai fléau social. En Wallonie, en 2010, plus d'une personne âgée de plus de 70 ans sur quatre aurait récemment été victime de maltraitance.¹ Dans 70 % des cas signalés à Respect Seniors, l'Agence wallonne de lutte contre les maltraitements des personnes âgées, ce sont des femmes qui sont concernées.² Ces chiffres sont révélateurs d'un problème de société sur lequel les femmes de l'ACRF, fortes de leur Commission Aînées, veulent attirer l'attention, convaincues qu'il faut en parler pour tenter d'enrayer le phénomène.

Une définition de la maltraitance des personnes âgées ?

Il n'existe pas une définition universelle et communément admise de la maltraitance. Les notions de violence et de maltraitance prennent des sens différents selon les milieux culturels. Le Conseil de l'Europe définit toutefois la violence comme « tout acte ou omission, commis par une personne ou un groupe, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, à la liberté d'une autre personne ou d'un autre groupe ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ». La maltraitance peut ainsi se caractériser par un acte ou une négligence et revêtir un caractère intentionnel ou pas.

Une seconde définition proposée dans une enquête de la KUL permet d'éclaircir le propos en décrivant spécifiquement la maltraitance des personnes âgées comme « un comportement destructeur qui vise un adulte âgé dans le contexte de n'importe quelle relation et dont on s'attend à ce qu'il ait des effets néfastes dans

¹ Dorzee H., (2011) « Un sénior sur quatre a déjà été maltraité », Le Soir, en ligne,

<http://www.lesoir.be/actualite/belgique/2011-06-15/un-senior-sur-quatres-a-deja-ete-maltraite-845685.php>

² <http://www.respectseniors.be/statistiques.html>

les domaines physique, psychologique, social et/ou financier »³. L'accent est ici mis sur les conséquences occasionnées par les abus perpétrés.

En définitive, semble être maltraitante toute personne qui pose ou ne pose pas un acte dans un sens qui va à l'encontre du respect de la personne âgée par ses conséquences néfastes, ce de manière intentionnelle ou pas.

Une typologie des mauvais traitements subis par les aînés a été établie par le Conseil de l'Europe en 1992 :

- les violences psychologiques (chantage, infantilisation, menaces, insultes...);
- les violences physiques (brûlures, coups, chutes provoquées...);
- les violences financières (spoliation, détournement, héritage anticipé...);
- les violences médicales (privations ou prescriptions abusives de médicaments);
- les violences civiques (détournement de procuration, contrôle des relations sociales, privation de papiers d'identité,...);
- les négligences actives ou passives (privation intentionnelle ou non de liberté, de soins, de nourriture,...).

Il convient néanmoins de prendre des distances avec cette typologie qui, si elle a le mérite de mettre en évidence les différentes formes de maltraitements, ne correspond pas aussi catégoriquement à la réalité.

Réalités de la maltraitance des aînés en Belgique

En Belgique, la réalité de la maltraitance des personnes âgées peut être approchée sur base des données fournies par Respect Seniors et certaines études réalisées sur la problématique. En 2010, Respect Seniors a ouvert quelque 1125 dossiers relatifs à des mauvais traitements et négligences envers les seniors. Il convient de ne pas perdre de vue que ces chiffres reflètent uniquement la partie visible de l'iceberg, les appels reçus. Il peut en effet être difficile pour les personnes dépendantes de se plaindre ou de téléphoner, notamment si elles vivent en institution ou chez un enfant. Mais surtout, le silence et le non-dit semblent constituer une règle particulièrement difficile à briser en matière de violence envers les personnes âgées. La loi du silence semble en effet favorisée par une série de facteurs tels que les craintes de la victime, la non-perception de la maltraitance, le déni des abus et/ou la pression de l'entourage.

³ Vandenberg A., Opdebeek S., Lammertyn F., (1998) La violence et les sentiments d'insécurité chez les personnes âgées, Rapport commandité par la Ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances.

Les aînés victimes de mauvais traitements, majoritairement des femmes⁴, subissent des violences principalement à leur domicile (75 % des cas rapportés par Respect Seniors). Les maltraitements les plus fréquemment vécus concernent les violences psychologiques, les négligences et les abus financiers, malgré des différences notables entre les sources. Les violences physiques, les plus visibles, et médicamenteuses sont minoritaires. Les auteurs de violence envers les personnes âgées sont majoritairement des personnes de leur entourage, particulièrement de leur famille. Dans 38 % des cas rapportés à Respect Seniors, il s'agit de l'enfant de la victime. Il apparaît également que les conjoints sont au premier rang des maltraitements. Dans ces conditions, il est aisément concevable que les victimes puissent avoir du mal à dénoncer les auteurs de violence, installés dans une relation de dépendance affective avec leur bourreau.

Facteurs de risque

Les situations de maltraitance des seniors sont rarement le fruit du hasard. Mais les causes des mauvais traitements sont multiples. On constate la prédominance de certains facteurs de risque. Ainsi, du point de vue de la personne maltraitée, l'isolement social et la dépendance des victimes âgées, phénomènes qui s'expliquent partiellement par la diminution des capacités physiques et le rétrécissement naturel du réseau social liés au vieillissement, semblent être propices à l'apparition de la violence. Quant à la précarité de l'état de santé des aînés, particulièrement les dépendances physiques et/ou psychiques sont des éléments renforçant leur vulnérabilité et risquant d'occasionner une surcharge de travail et de stress souvent mal tolérée par l'entourage ou les professionnels. Le caractère difficile voire agressif de certaines victimes peut également être source de tension et d'agressivité réciproque de la part des aidants.

Quant aux facteurs de risque liés à l'auteur, « la fragilité psychologique des aidants proches et/ou familiaux, une dépendance quelconque (alcoolisme ou autre forme de toxicomanie), des problèmes sociaux ou financiers représentent autant de facteurs propices au déclenchement de ces situations d'abus ou de négligence »⁵.

D'autres facteurs indépendants des particularités individuelles mais caractérisant la relation maltraitant/maltraité interviennent également. Notamment, des antécédents de violence intrafamiliale, une cohabitation difficile ou une dépendance financière sont des éléments pouvant augmenter les risques de maltraitance.

Enfin, l'environnement extérieur, locaux inadaptés aux besoins des personnes âgées, manque de formation ou d'accompagnement des aidants, peuvent renforcer les tensions et le basculement vers les mauvais traitements.⁶

⁴ Notons néanmoins que la différence entre les sexes apparaît moins significative selon une étude de l'ULg (Linchet S., Nisen L., (2010) Etude sur le bien-être des personnes de plus de 70 ans en Wallonie, Recherche commanditée par Respect Seniors menée par le Panel Démographie Familiale en collaboration avec le service de Médecine générale, p. 114-115) que dans les statistiques de Respect Seniors. Peut-être les hommes ont-ils moins tendance à en parler et à demander de l'aide.

⁵ Rosenfeldt M., (2007) La maltraitance envers les personnes âgées à domicile, CEPAG, p. 4.

Violent tortionnaire et pauvre victime ?

De l'existence de ces nombreux facteurs de risque, il est permis de constater que les situations de maltraitance envers les personnes âgées sont complexes. Les causes multiples se combinent pour former un système propice à l'apparition d'une situation de maltraitance qui est en réalité loin de se résumer au schéma opposant malheureuse victime et horrible coupable. Non seulement parce que la violence ne semble pas toujours intentionnelle mais plus encore parce que les diverses facettes du phénomène tendent à complexifier la compréhension des cas de mauvais traitements envers les seniors. « Chacun des protagonistes a, consciemment ou non, sa part de responsabilité dans le déroulement de la situation. Ces situations de maltraitance sont généralement le fruit d'un ensemble de circonstances, d'événements et de tensions accumulées pendant trop longtemps. »⁷ Il ne s'agit pas pour autant d'excuser les mauvais traitements et négligences sous prétexte que les circonstances voire le comportement de la victime puissent y être propices, mais bien de plaider pour une approche pluridisciplinaire de la problématique. De cette manière, les différentes facettes de la situation de maltraitance pourront être appréhendées et la lutte contre le phénomène n'en sera que plus efficace car l'auteur de violence peut aussi avoir besoin d'aide. Il s'agit ainsi de percevoir aussi dans ces situations le désarroi de certains aidants face à une réalité difficilement gérable qui peut laisser place à un épuisement physique et émotionnel insoutenable.

Maltraitance des seniors : reflet sociétal ?

Au-delà des caractéristiques propres à la situation vécue, il importe aussi de mettre en évidence un contexte sociétal plus global qui semble favoriser l'existence du phénomène de maltraitance des personnes âgées et renforcer la persistance du silence autour de la problématique. Les évolutions de la société ont contribué à la construction de la vieillesse en tant que problématique sociale. Le vieillissement de la population, les mutations familiales et l'incertitude du marché du travail ont favorisé l'émergence d'une perception de la frange âgée de la population comme catégorie économiquement et socialement dépendante. Cette perception et les stéréotypes qui l'accompagnent soutiennent l'âgisme - ensemble des discriminations basées sur l'âge - dans nos sociétés. Or si la vieillesse semble désormais poser problème, le phénomène de maltraitance doit aussi être analysé dans ce contexte sociétal. La société occidentale a sa part de responsabilité. Elle

⁶ Berg N., Moreau A., Giet D., (2005) « La maltraitance des personnes âgées, un phénomène de société », Revue médicale de Bruxelles, p. 3.

⁷ Berg N., (2007) La maltraitance des personnes âgées : une réalité connue ou méconnue, in Rosenfeldt M., (2007) *op. cit.*, p. 4.

ne tolère pas pour autant la maltraitance des aînés. Mais elle n'est pas non plus étrangère au changement d'attitude global envers les personnes âgées pouvant aussi s'exprimer à l'extrême par de la violence, pas plus qu'à la loi du silence qui peut aussi témoigner d'une acceptation inconsciente du phénomène.

Il semble donc que la violence envers les personnes âgées soit un phénomène complexe qui nécessite une attention particulière et pluridisciplinaire. C'est par sa compréhension en tant que phénomène social, ancré dans les évolutions sociétales et dans un véritable système causal, que devra certainement passer sa prise en charge efficace. Particulièrement, le contexte familial et le rôle de l'entourage auprès des personnes âgées doit faire l'objet d'une analyse sérieuse pour cerner les difficultés des aidants dans leur engagement et ainsi contribuer au renforcement de la panoplie des services d'aide proposée à des familles parfois submergées par l'ampleur de la tâche. Il s'agirait ainsi de mettre en place un climat plus propice aux relations apaisées et respectueuses et d'autoriser l'ouverture du champ relationnel de la personne âgée pour faciliter la cassure du règne du silence. Mais plus encore, il serait aussi question de remettre en cause notre perception de la vieillesse pour une évolution globale des attitudes et des comportements envers les personnes âgées. La société doit revaloriser les aînés de la collectivité pour que les hommes et les femmes âgés retrouvent leur dignité.

Justine Fourneaux
Chargée d'analyse à l'ACRF

Pour toute aide :

- Un numéro d'appel gratuit : 0800 / 30 330 : écoute spécialisée et respect du secret professionnel du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
- Deux sites internet : - <http://www.respectseniors.be/>
- <http://www.admr.org/>

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**



Avec le soutien de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

